

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 074-DU 07 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL DU FONDS D'IMPULSION, DE GARANTIE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIETE MIXTE « FIGA sm »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les Activités Bancaires ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n° 100/148 du 22 août 2024 portant Autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société Mixte Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA sm) ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n°100/073 du 06 novembre 2025 portant Dissolution du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement « FIGA » ;

Après Recrutement sur Concours Indépendant par le Conseil d'Administration ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Administrateur Directeur Général du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement Société Mixte « FIGA sm » :

Madame Jocelyne MUNEZERO.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 07 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



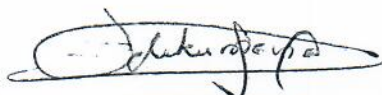
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.